



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le lundi 30 mai à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 mai 2016, conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme BIANCAMARIA	à	M. SBRAGGIA
Mme FLAMENCOURT	à	M. LUCCIONI
Mme FELICIAGGI	à	M. CAU
M. DELIPERI	à	M. le maire

Etaient absents :

Mme BERNARD, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	36
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme Massei est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 30 mai 2016

Délibération N°2016/149

**Création d'emplois budgétaires destinés à faire face à un besoin saisonnier et pouvant être
pourvus par des agents non titulaires**

M. le maire expose à l'assemblée :

En application de l'article 3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, il revient à la collectivité de créer les emplois en vue de recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier. En effet, durant la saison estivale, la collectivité se trouve confrontée à la nécessité de pallier à la fois l'absence des personnels placés en congé ainsi que l'accroissement d'activité dans certains secteurs.

Considérant qu'il résulte de l'article 22 de la loi n°84.1134 du 27 décembre 1984 modifiant l'article 34 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984, portant disposition statutaire relative à la Fonction Publique Territoriale complétée par le décret n°88.145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale, que les recrutements de personnels non titulaires ne peuvent s'effectuer qu'après création d'emplois budgétaires correspondants,

Considérant qu'il y a lieu de créer les emplois budgétaires mensuels destinés à couvrir les besoins à caractère non permanent de temps complet du 1^{er} juin au 10 septembre 2016.

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville, pour l'exercice 2016, chapitre 012,

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser la création des emplois budgétaires mensuels destinés à couvrir les besoins à caractère non permanent du 1^{er} juin au 10 septembre 2016 comme suit

La création des emplois occasionnels et saisonniers répartis par services puis déclinés par grades et emplois est proposée au Conseil municipal.

Cette délibération concerne les Maîtres Nageurs Sauveteurs pour la surveillance des plages, le Musée Fesch, le réseau des médiathèques, le pôle de la propreté urbaine, la direction de l'environnement et des espaces paysagers pour l'entretien des plages, le port Charles Ornano, la direction des accueils de loisirs, la direction de l'entretien du patrimoine.

En tout état de cause, les chiffres indiqués représentent un plafond d'emplois qui peut être mobilisé sur la base d'une analyse précise des besoins réels des services. La répartition dans le temps est donnée à titre indicatif et l'autorité municipale pourra, en fonction des nécessités de service, modifier cette répartition tout en respectant le plafond d'emploi.

Direction des sports (surveillance des plages) :

63 mois pour des ETAPS 2^{ème} classe au 7^{ème} échelon

Période : du 29 juin au 8 septembre 2016

Nature des fonctions : surveillance et sécurité des baignades sur les plages

Niveau de rémunération : IB 418

Niveau de recrutement : titulaire du BEESAN ou BNSSA

Direction de la culture :

32 mois pour des adjoints du Patrimoine 2^{ème} classe

Période : du 1^{er} juin au 31 août 2016

Nature des fonctions : agents d'accueil billetterie boutique, agents de surveillance et médiateur culturel pour l'opération « lire à la plage »

Niveau de rémunération : IB 340

Niveau de recrutement : baccalauréat

Direction propreté urbaine et logistique (pôle propreté urbaine) :

10 mois pour des adjoints techniques de 2^{ème} classe

Période : du 1^{er} juillet au 31 août 2016

Nature des fonctions : Agents de nettoyage (cantonnier)

Niveau de rémunération : IB 340

Niveau de recrutement : brevet des collèges

Direction de l'environnement et des espaces paysagers (entretien des plages) :

15 mois pour des adjoints techniques de 2^{ème} classe

Période : du 1^{er} juin au 31 août 2016

Nature des fonctions : Conducteur mini tracteur plages

Niveau de rémunération : IB 340

Niveau de recrutement : brevet des collèges et permis

Port de plaisance Charles Ornaano :

18 mois pour des adjoints techniques de 2^{ème} classe

Période : du 1^{er} juillet au 31 août 2016

Niveau de rémunération : IB 340

Niveau de recrutement : brevet des collèges

Direction des accueils de loisirs :

41 mois pour des adjoints d'animation 2^{ème} classe

Période : du 6 juillet au 31 août 2016

Niveau de rémunération : IB 340

Niveau de recrutement : brevet des collèges

Direction de l'éducation:

18 mois pour des adjoints techniques de 2^{ème} classe

Période : du 1^{er} juillet au 31 août 2016

Niveau de rémunération : IB 340

Niveau de recrutement : brevet des collèges

Direction de l'entretien du patrimoine (pôle entretien des bâtiments) :

6 mois pour des adjoints techniques de 2^{ème} classe

Période : du 1^{er} juillet au 31 août 2016

Niveau de rémunération : IB 340

Niveau de recrutement : brevet des collèges

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu, la loi 84.53 modifiée du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 alinéa 2 ;

Vu, la loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales ;

Vu, le code général des collectivités territoriales ;

Vu, le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 30 mai 2016 ;

Considérant qu'il résulte de l'article 22 de la loi n°84.1134 du 27 décembre 1984 modifiant l'article 34 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984, portant disposition statutaire relative à la Fonction Publique Territoriale complétée par le décret n°88.145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale, que les recrutements de personnels non titulaires ne peuvent s'effectuer qu'après création d'emplois budgétaires correspondants,

Considérant qu'il y a lieu de créer les emplois budgétaires mensuels destinés à couvrir les besoins à caractère non permanent de temps complet du 1^{er} juin au 10 septembre 2016.

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville, pour l'exercice 2016, chapitre 012,

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal d'autoriser la transformation et la création d'emplois budgétaires,

AUTORISE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés

La création d'emplois budgétaires mensuels destinés à couvrir les besoins à caractère non permanent du 1^{er} juin au 10 septembre 2016 comme suit :

Direction des sports (surveillance des plages) :

63 mois pour des ETAPS 2^{ème} classe au 7^{ème} échelon

Période : du 29 juin au 8 septembre 2016

Nature des fonctions : surveillance et sécurité des baignades sur les plages

Niveau de rémunération : IB 418

Niveau de recrutement : titulaire du BEESAN ou BNSSA

Direction de la culture :

32 mois pour des adjoints du Patrimoine 2^{ème} classe

Période : du 1^{er} juin au 31 août 2016

Nature des fonctions : agents d'accueil billetterie boutique, agents de surveillance et médiateur culturel pour l'opération « lire à la plage »

Niveau de rémunération : IB 340

Niveau de recrutement : baccalauréat

Direction propreté urbaine et logistique (pôle propreté urbaine) :

10 mois pour des adjoints techniques de 2^{ème} classe

Période : du 1^{er} juillet au 31 août 2016

Nature des fonctions : Agents de nettoyage (cantonnier)

Niveau de rémunération : IB 340

Niveau de recrutement : brevet des collèges

Direction de l'environnement et des espaces paysagers (entretien des plages) :

15 mois pour des adjoints techniques de 2^{ème} classe

Période : du 1^{er} juin au 31 août 2016

Nature des fonctions : Conducteur mini tracteur plages

Niveau de rémunération : IB 340

Niveau de recrutement : brevet des collèges et permis

Port de plaisance Charles Ornaano :

18 mois pour des adjoints techniques de 2^{ème} classe

Période : du 1^{er} juillet au 31 août 2016

Niveau de rémunération : IB 340

Niveau de recrutement : brevet des collèges

Direction des accueils de loisirs :

41 mois pour des adjoints d'animation 2^{ème} classe

Période : du 6 juillet au 31 août 2016

Niveau de rémunération : IB 340

Niveau de recrutement : brevet des collèges

Direction de l'éducation:

18 mois pour des adjoints techniques de 2^{ème} classe

Période : du 1^{er} juillet au 31 août 2016

Niveau de rémunération : IB 340

Niveau de recrutement : brevet des collèges

Direction de l'entretien du patrimoine (pôle entretien des bâtiments) :

6 mois pour des adjoints techniques de 2^{ème} classe

Période : du 1^{er} juillet au 31 août 2016

Niveau de rémunération : IB 340

Niveau de recrutement : brevet des collèges

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



LE DEPUTE-MAIRE

Laurent Marcangeli
Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160530-2016-149-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2016

Publication : 06/06/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

